|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/124-F** |
| **25 mai 2017** |
| **Original: français** |
| COMPTE RENDUde la SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE |
| Lundi 22 mai 2017, de 14 h 35 à 17 h 45 |
| **Présidente:** Dr E. SPINA (Italie) |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Sujets traités | Documents |
| 1 | Liste des candidats aux fonctions de président et de vice-président des Groupes de travail du Conseil (GTC) | [C17/55](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0055/en) (Rév.1) |
| 2 | Déclaration du Conseiller des Philippines | - |
| 3 | Activités de l'UIT concernant le renforcement du rôle de l'Union dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des TIC  | [C17/18](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0018/en), [C17/87](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0087/en) |
| 4 | Déclaration de l'ambassadeur de la Lituanie | - |
| 5 | Rapport sur le suivi des améliorations susceptibles d’être apportées au déroulement de la Conférence de plénipotentiaires | [C17/4](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0004/en) (Rév.1), [C17/76](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0076/en) (Rév.1), [C17/78](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0078/en) (Rév.1), [C17/96](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0096/en), [C17/INF/6](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0006/en) |

# 1 Liste des candidats aux fonctions de président et de vice-président des Groupes de travail du Conseil (GTC) (Document [C17/55](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0055/en) (Rév.1))

1.1 Le Secrétaire général présente le Document C17/55 (Rév.1) contenant la liste des candidats aux fonctions de président et de vice-président des GTC et du Groupe d’experts sur le RTI, telle qu’elle ressort des consultations qui ont eu lieu à ce sujet. Plusieurs conseillers signalent des modifications à apporter concernant certains candidats ou les fonctions auxquelles ils postulent. Un conseiller dit que les candidatures devraient être classées par organisation régionale et non par région. Le Secrétaire général dit que les consultations sur ce point doivent en tout état de cause se poursuivre et une deuxième révision du document sera présentée à une séance ultérieure. Il signale toutefois que le GTC chargé d’élaborer le Plan stratégique et le Plan financier doit se réunir le lendemain matin et que le Conseil doit donc se prononcer sur la candidature de M. Mario Canazza (Brésil) au poste de président de ce groupe.

1.2 M. Mario Canazza (Brésil) est **élu** par acclamation Président du GTC chargé d’élaborer le Plan stratégique et le Plan financier pour la période de 2020-2023.

# 2 Déclaration du Conseiller des Philippines

2.1 Le Conseiller des Philippines fait une déclaration de portée générale sur le fonctionnement du Conseil. Invoquant un incident de procédure survenu la semaine précédente, il fait observer que l’application au pied de la lettre de la règle du consensus peut aboutir à une impossibilité pour le Conseil de prendre des décisions qui s’imposent. La règle du consensus n’est certes pas sans mérite, mais les règles de procédure des réunions n’excluent pas le recours au vote lorsque cela est nécessaire, et les réserves ou objections peuvent être consignées dans le compte rendu de la réunion ou faire l’objet d’une note de bas de page sans bloquer la prise des décisions.

**3** **Activités de l’UIT concernant le renforcement du rôle de l’Union dans l’instauration de la confiance et de la sécurité dans l’utilisation des TIC (Documents** [**C17/18**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0018/en) **et** [**C17/87**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0087/en)**)**

3.1 La Chef du Département de la planification stratégique et des relations avec les Membres (SPM) présente le Document C17/18. Les activités menées vont de la cybersécurité et de la lutte contre le spam jusqu’à la protection en ligne des enfants, en passant par les multiples formes de renforcement des capacités.

3.2 De nombreux conseillers félicitent le Secrétariat pour les multiples activités de renforcement des capacités qu’il organise dans le domaine important de la cybersécurité et demandent des précisions sur les outils et mécanismes nationaux, sur les critères de sélection des pays pour les évaluations techniques de l’état de préparation à la création d’équipes d’intervention en cas d’incident informatique (CIRT) et pour l’organisation de cyber-exercices, sur les mesures d’ordre juridique mises au point en collaboration avec l’ONUDC et sur la réaction de l’UIT au récent incident d’infection par un virus malveillant qui a frappé une centaine de pays. Certains conseillers demandent que le rapport de 2018 soit plus détaillé encore et donne notamment des indications sur les activités envisagées.

3.3 En réponse aux questions posées, le représentant du BDT dresse le bilan des évaluations techniques pour la création de CIRT dans 68 pays et des 16 cyber-exercices déjà organisés, couvrant près de 100 pays. Un autre représentant du BDT explique que les critères de sélection des pays relèvent d’un processus ouvert, partant des enseignements tirés des activités passées, du travail de sensibilisation des pays et des moyens dont ces derniers disposent. En ce qui concerne la récente infection à grande échelle par un virus malveillant, le Chef des services informatiques dit que l’UIT n’a connu que quatre incidents, qui n’ont pas eu de répercussions fâcheuses. La stratégie face à ce genre de menace est basée sur la détection et la prévention. Grâce à la collaboration avec le secteur public et le secteur privé, ainsi qu’avec les autres organisations internationales, les délais de détection ne se comptent plus en mois ou en semaines mais en minutes.

3.4 Il est **pris note** du Document C17/18.

3.5 Le Conseiller de l’Inde présente, au nom de son pays ainsi que du Bangladesh, du Nigéria, de l’Ouganda et de la Tunisie, la proposition figurant dans le Document C17/87, qui vise à mettre en avant la question importante de l’utilisation abusive des numéros d’identité d’équipements mobiles internationale (IMEI) dans les téléphones mobiles. La proposition renvoie aux spécifications techniques 3GPP et aux lignes directrices de l’Association GSM (GSMA) et vise à faire en sorte que la mise en œuvre de l’identité IMEI dans les téléphones mobiles au moment de la fabrication se fasse de telle manière que l’équipement mobile deviendrait inutilisable dès lors que son identité IMEI est altérée. Il suggère que le Directeur du TSB se penche sur cette question et prenne contact à ce sujet avec la GSMA.

3.6 Les conseillers qui prennent la parole s’accordent sur la nocivité du problème à l’examen, sur les plans tant socio-économique que, surtout, sécuritaire. Ce problème doit être réglé par une combinaison de programmes nationaux et d’initiatives de coopération internationale, le but étant de parvenir au minimum à des IMEI qui ne soient ni effaçables ni reprogrammables. Une conseillère estime qu’il faut associer au règlement de ce problème les fournisseurs de services, les fabricants de matériel, les organes de répression nationaux et d’autres parties prenantes concernées. Des conseillers insistent sur l’importance des mesures concrètes d’application des règles. Tous ces conseillers sont favorables à la prise en charge de cette question par le TSB, y compris dans le cadre de la Commission d’études 11, et à la collaboration à cette fin avec la GSMA.

3.7 La Présidente propose de prendre note du Document C17/87 et de charger le Directeur du TSB d’engager une collaboration avec la GSMA, y compris en attirant l'attention sur la question dans une lettre adressée à la GSMA, en vue de trouver une solution au problème des IMEI.

3.8 Il en est ainsi **décidé**.

3.9 Le Directeur du TSB dit qu’il inclura cette question dans la collaboration qu’il a déjà instaurée avec la GSMA ainsi qu’avec la 3GPP. Il fera également en sorte que la question soit examinée par la Commission d’études 11 de l’UIT-T.

3.10 Suite à des consultations, le Conseiller de l'Inde dit que, si la Commission d'études 11 de l’UIT-T peut trouver le moyen technique de faire en sorte qu'un numéro IMEI ne soit pas altérable ou modifiable, il restera encore à imposer ce dispositif aux fabricants, au niveau national, régional ou international. Il serait utile que le Conseil adopte une résolution dans ce sens pour assurer que ce processus soit mené à bien.

**4 Déclaration de l'ambassadeur de la Lituanie**

4.1 M. Andrius Krivas, ambassadeur de la Lituanie, fait une déclaration, disponible à l’adresse suivante: <http://www.itu.int/en/council/2017/Documents/SR/Lithuania.pdf>. Il annonce au nom de son gouvernement que son pays est candidat au Conseil pour la période 2018-2022 et soumettra la candidature du Dr Mindaugas Žilinskas au poste de Directeur du Bureau des radiocommunications.

**5 Rapport sur le suivi des améliorations susceptibles d’être apportées au déroulement de la Conférence de plénipotentiaires (Documents** [**C17/4**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0004/en) **(Rév.1),** [**C17/76**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0076/en) **(Rév.1),** [**C17/78**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0078/en)**(Rév.1),** [**C17/96**](https://www.itu.int/md/S17-CL-C-0096/en) **et** [**C17/INF/6**](https://www.itu.int/md/S17-CL-INF-0006/en)**)**

5.1La représentante du Secrétariatrappelle que, après une première consultation des Etats Membres, une consultation élargie a été réalisée à la demande du Conseil de 2016. Le Document C17/INF/6 contient la compilation des réponses reçues à la suite des deux consultations. Le Document C17/4 (Rév.1), établi à partir de ces réponses, formule des propositions dans cinq grands domaines d’action.

5.2 Le Conseiller de la Lituanie présente le Document C17/76 (Rév.1), contribution soumise par son pays ainsi que la Bulgarie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l’Espagne, la Suisse, la République tchèque et la Roumanie, visant à mettre en place des auditions pour les candidats aux postes de fonctionnaires élus de l’UIT. L’annexe du document contient des lignes directrices dont le Secrétaire général pourrait s’inspirer pour soumettre une proposition sur les auditions des candidats à la session ordinaire de 2018 du Conseil.

5.3 Le Conseiller de la Fédération de Russie présente le Document C17/78 (Rév.1), soumis par son pays, l’Arménie et le Bélarus, dans lequel sont formulées des mesures concrètes concernant chacun des cinq grands domaines d’action définis par le secrétariat. Entre autres, il est proposé d’approuver la limite supérieure définitive du montant de l’unité contributive le premier jour de la PP-18, de fixer au troisième jour de la conférence le jour auquel les Etats Membres doivent annoncer la classe de contribution qu’ils ont choisie, et de publier la classe de contribution choisie par les Etats Membres avant le début des élections. La question de la suppression des services d’interprétation pour les Commissions 2 et 3 de la conférence devrait être examinée plus avant.

5.4 Le Conseiller du Brésil, précisant qu’il souscrit aux principes énoncés dans le Document C17/76 (Rév.1), présente le Document C17/96, relatif à la mise en place d’auditions interactives pour les candidats aux postes de fonctionnaires élus. Il est proposé que le Conseil étudie les lignes directrices proposées dans le document à la lumière des incidences qu’elles pourraient avoir sur le budget de l’Union et le Statut et Règlement du personnel (lequel, en l'état, prévoit que si un fonctionnaire nommé se porte candidat à un poste de fonctionnaire élu, il est automatiquement placé en situation de congé).

5.5 Parmi les nombreux conseillers qui prennent la parole, plusieurs appuient l’idée d’auditionner les candidats aux postes de fonctionnaires élus afin de choisir les meilleurs dirigeants possibles pour l’Union, tandis que d’autres font remarquer que les auditions peuvent être trompeuses et favoriser la prestance et l’éloquence au détriment de la compétence. Pour certains, il appartiendrait à la Conférence de plénipotentiaires et non au Conseil d’auditionner les candidats, tandis que pour d’autres les auditions pourraient se tenir au Conseil ou en marge du Conseil, en étant accessibles à distance à l’ensemble des Etats Membres. Plusieurs conseillers disent qu’il y a d’autres moyens que les auditions pour connaître les candidats et évaluer leurs compétences. Plusieurs questions sont posées sur les modalités concrètes d’éventuelles auditions. Tous les conseillers approuvent la mise en place d’un espace web pour les candidats, y compris les candidats au RRB, espace où figureraient toutes les informations utiles sur les candidats et dans le cadre duquel pourrait s’établir un dialogue interactif avec les Etats Membres. Pour plusieurs conseillers, les modalités de participation à distance posent problème car certains pays en développement ne disposent pas d'infrastructures techniques suffisantes; il vaudrait mieux offrir des bourses aux délégués de ces pays et impliquer les bureaux régionaux, l'important étant que les candidats soient sur un pied d'égalité. Demander aux pays qui présentent un candidat de rembourser les frais de logistique encourus nuirait à l'égalité des chances des candidats.

5.6 Pour plusieurs conseillers, il est essentiel que les Etats Membres annoncent le plus tôt possible leur classe de contribution car de cela dépendent la stabilité du budget et les moyens à disposition pour mettre en oeuvre le plan stratégique. Certains conseillers sont partisans de supprimer complètement l’utilisation du support papier tandis que d’autres pensent que chaque administration doit rester libre des supports qu’elle souhaite utiliser pour sa communication, étant entendu qu’elle prendrait à sa charge les frais encourus. Plusieurs demandes de clarification sont formulées à propos des fonctionnaires de l’Union qui se porteraient candidats et de l'opportunité de modifier le Statut et Règlement du Personnel. S’agissant des déclarations de politique générale, certains conseillers approuvent une limite de trois minutes tandis que d’autres pensent que l'on devrait admettre jusqu'à cinq minutes car la Conférence de plénipotentiaires est aussi le lieu où s’élabore la politique générale. En ce qui concerne le maintien ou l’élimination de l’interprétation dans les Commissions 2 et 3 de la conférence, les avis divergent. Diverses suggestions sont faites à propos des réunions interrégionales et régionales organisées à des fins de coordination. Un conseiller aimerait savoir si la mise en œuvre des mesures proposées par le secrétariat se traduirait par une diminution de la durée de la Conférence de plénipotentiaires. Certains conseillers considèrent qu'une réduction de la durée de la conférence aurait pour effet que plusieurs réunions de commissions ou groupes de travail se tiendraient en parallèle, ce qui pénaliserait les petites délégations.

5.7 La Présidente propose de créer un groupe ad hoc du Conseil, placé sous la présidence de M. Ismailov, Vice-président du Conseil, et chargé de faire la synthèse des commentaires exprimés. Elle fait siennes les mesures qui seront prises par le Conseil pour améliorer le déroulement de la Conférence de plénipotentiaires.

5.8 Il est ainsi **décidé**.

Le Secrétaire général La Présidente

H. ZHAO E. SPINA

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_